

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 mars 2025

– Point 7c de l'ordre du jour –

Délibération n° 2025-07

Autorisant la Directrice générale à lancer les procédures d'appels d'offres ouverts, à attribuer et à signer les deux marchés allotis ayant pour objet :

1. le transport de produits de santé et matériels en température ambiante, température dirigée +15°C/+25°C, température dirigée +2°C/+8°C et en froid négatif jusqu'à -80°C en France hexagonale , à l'Outre-mer et à l'international par voie aérienne ou maritime ;
2. le transport par voie routière en température ambiante ou dirigée 15°C – 25°C en France hexagonale et à l'international.

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération 2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer les procédures d'appels d'offres ouverts, à attribuer et à signer les deux marchés concernant :

1. le transport de produits de santé et matériels en température ambiante, température dirigée +15°C/+25°C, température dirigée +2°C/+8°C et en froid négatif jusqu'à -80°C en France hexagonale, à l'Outre-mer et à l'international par voie aérienne ou maritime ;
2. le transport par voie routière en température ambiante ou dirigée 15°C – 25°C en France hexagonale et à l'international.

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 03 avril 2025

Sylvie LEMMET
Présidente du Conseil d'administration